

COUVERTURES DE SÉCURITÉ À BARRES **EASY Top / EASY First / EASY One**

**À lire attentivement et
à conserver pour une
consultation ultérieure**

**VERSION DU
29 AOÛT 2008**



Propriétaire d'une piscine, la loi vous impose de sécuriser l'accès de votre bassin aux enfants de moins de 5 ans.

La société ALBIGES a souhaité répondre à votre préoccupation en concevant une gamme de couvertures à barres EASY Top, EASY First et EASY One, couvertures de sécurité conformes à la NF P 90 308.

Caractéristiques du produit :

Couverture de sécurité à barres EASY : "couverture de sécurité pour piscine destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans".

La sécurité est assurée uniquement si la couverture de sécurité à barres est ancrée sur une dalle en béton dosée à 350 kg/m³, d'épaisseur d'au moins 10 cm. Cette couverture de sécurité protège également votre bassin contre les pollutions externes été comme hiver.

Notre produit est utilisable toute l'année, quelles que soient les conditions climatiques, et il bénéficie d'une garantie de 3 ans. De par sa conception et sa composition, la couverture de sécurité à barres est un produit qui combine sécurité et facilité d'utilisation.

- Couverture de sécurité de type bâche d'un poids de 1.2 Kg au m².
- Caractéristiques du tissu : polyester enduit de PVC d'un poids

de 550 gr/m², d'une résistance à la rupture en CH 2500 N / TR 2200 à 2500 N / 5 cm, nos tissus sont traités anti-JV, anti-crypto, brouillard salin et chlore.

- Barres aluminium anodisé porteuses sur la largeur reposant en leur extrémité sur les margelles et protégées par un patin.
- Tension et verrouillage par cliquets et sangles polyester. L'enroulement s'effectue à l'aide d'une manivelle ou de la motorisation amovible ROLLTROT, le déroulement par sangle de rappel polyester.
- Ce produit est conforme à la NF P 90-308.
- Produit toutes saisons. Pour garantir la sécurité (portance de l'eau), il est impératif de maintenir toute l'année le niveau de l'eau à hauteur d'utilisation. Le niveau ne doit pas descendre en dessous de 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles.

Conditions de garantie :

- **Nature et durée de la garantie du fabricant :** nos produits sont garantis 3 ans en utilisation normale sous réserve d'une installation conforme à celle précisée dans la notice d'installation sur les éléments suivants : tissu PVC, profilé aluminium, pitons clous d'ancrage, anneaux de fixation et cliquets de tension. Pour les autres pièces dites mécaniques et accessoires (manivelle, patins de protection, bouchons), la garantie est de 1 an.

- La motorisation amovible ROLLTROT est garantie 1 an en utilisation normale, hors chargeur et batterie.

Sont exclues du cadre de la garantie les altérations consécutives aux conditions météorologiques suivantes :

- vents forts (qualification du vent par Météo France)
- pluies importantes (veiller à ce que tous les trous d'écoulement ne soient pas obstrués par des feuilles afin d'éviter la formation de poches d'eau)
- chutes de neige ou grêle importante (il est impératif de déneiger la couverture afin d'éviter une déformation irréversible des tubes).

Notre garantie exclut l'usure due à des margelles abrasives, présentant des décalages de niveau ou absence de joints. Les nez de margelles fortement bombés peuvent aussi entraîner des usures prématurées.

Le non maintien du niveau d'eau à hauteur d'utilisation soit 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles exclut toute garantie.

En ce qui concerne l'utilisateur, la présente garantie ne fait obstacle à l'application de la garantie légale de vices cachés telle qu'elle résulte des articles 1641 et suivants du code civil.

Elle n'exonère pas non plus de la garantie légale de conformité inscrite dans le code de la consommation par ordonnance 2005136 du 17/02/05.

Code de la consommation

Art L 211-4 – le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art L 211-5 – Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1°. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2°. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art L 211-12 – L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Code civil

Art 1641 – Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art 1648 - Premier alinéa - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice.

Simplicité d'utilisation du produit :

Une personne seule suffit au déroulement de la couverture à barres. L'enroulement s'effectue à l'aide de la manivelle démultipliée ou de la motorisation amovible ROLLTROT (sans effort).

Toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture. Le temps estimatif de manipula-

tion de la couverture à barres pour un bassin de 10 x 5 sans escalier est de :

- Déroulement de la couverture à barres : 2 minutes
- Enroulement de la couverture à barres : 3 minutes

Soit seulement 2 minutes de votre temps et votre bassin est parfaitement sécurisé.

Modèles disponibles :

Votre couverture a été conçue avec un débordement de 25 cm de part et d'autre du plan d'eau.

Dimension maximale du bassin :

» largeur 5.00 x longueur 11.50 m (EASY Top et EASY First)

» largeur 5.00 x longueur 10.00 m (EASY One)



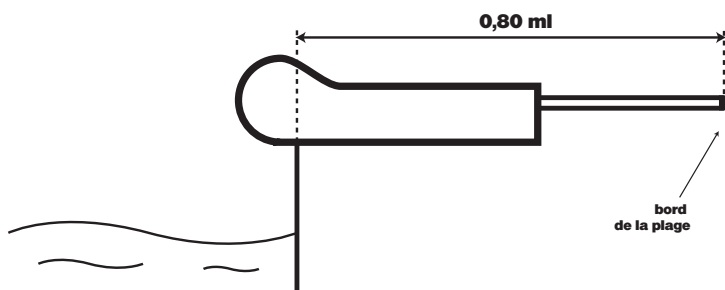
Il est impératif de maintenir toute l'année le niveau de l'eau à hauteur d'utilisation, afin que la couverture conserve ses caractéristiques de sécurité. Le niveau ne doit pas descendre en dessous de 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles.

Si votre bassin est équipé d'un escalier, la couverture comportera une bavette de protection indissociable (dans le cas d'un escalier sur le côté un profil de remplacement de margelle est fourni).

Les schémas ci-contre permettent de visualiser les différents modèles de couvertures à barres EASY Top, EASY First et EASY One :

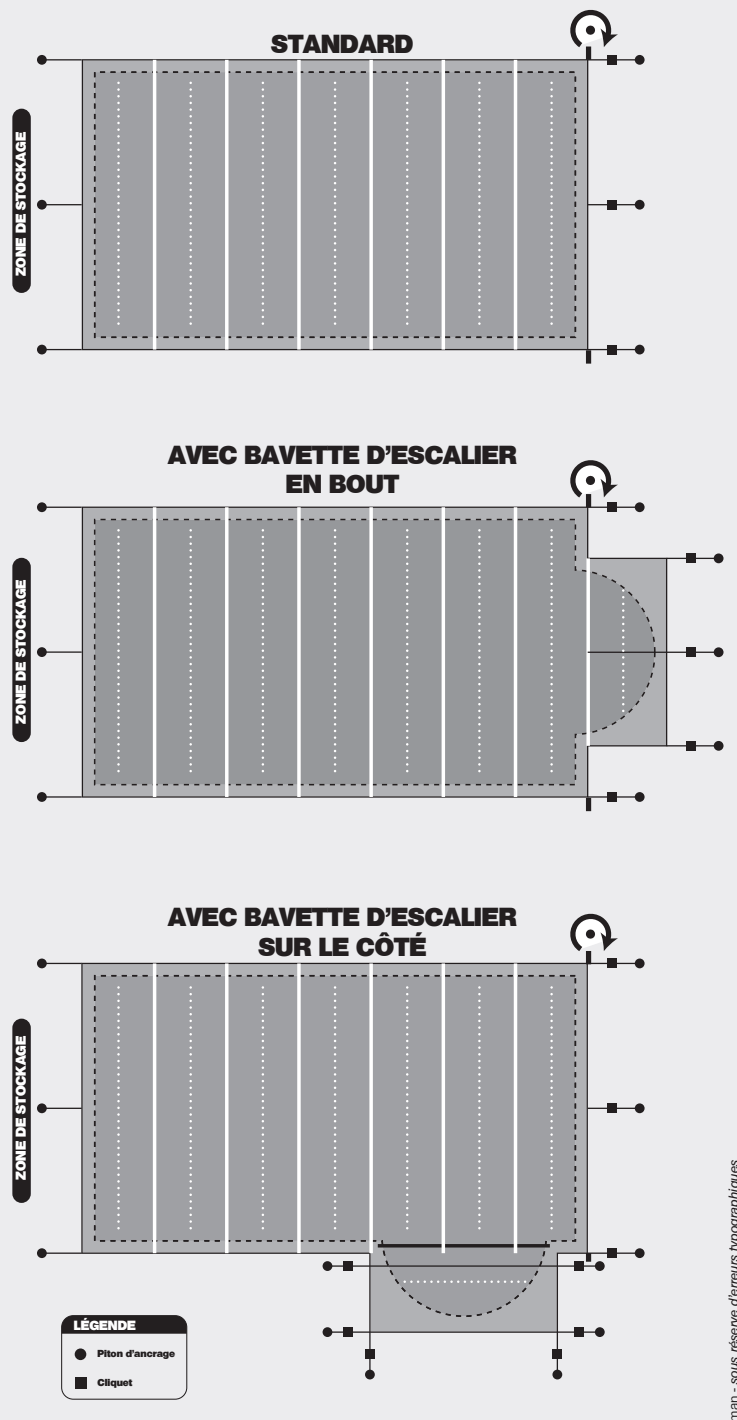
Plages minimales :

Pour être installé conformément à la norme de sécurité à laquelle il se rapporte, la couverture à barres nécessite des dimensions de plages minimales conformes au schéma ci-dessous :



Avertissement :

Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.



Produit : Couverture à barres
Références : EASY Top /
EASY First / EASY One
Fabricant : ALBIGÈS
Service Consommateur :
ALBIGÈS – Service Clients
P.A. Millau – Lézérou
12100 MILLAU
Tél. 05 65 59 82 46